

Salaberry-de-Valleyfield, le 11 décembre 2012

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'année 2012 arrive à terme et nous avons tous l'impression qu'elle s'est encore déroulée à une vitesse folle. Cette année a été exceptionnelle à bien des points de vue. Les derniers grands travaux qui ont été entrepris sur la rue Victoria donnent le ton à cette cure de rajeunissement et d'embellissement à laquelle nous vous avons conviés un peu plus tôt cette année. Nous vous avons présenté publiquement la perspective des grands changements que nous sommes appelés à apporter à tout ce secteur patrimonial qui gravite autour du centre-ville élargi. Vous avez accueilli avec enthousiasme ces grands projets que nous vous avons proposés et qui s'étaleront sur une quinzaine d'années. Lentement et sûrement, le nouveau visage de notre capitale régionale s'imposera à notre grand plaisir visuel pour le bénéfice de notre génération et de celles à venir. Je disais, à l'occasion de la présentation publique de la situation financière 2011-2012 de notre Ville, soumise à votre attention à la dernière séance du conseil, que ce que nous avons fait de mieux, depuis plusieurs années, c'était d'avoir bien planifié le programme de réhabilitation de nos infrastructures et de l'avoir mis en œuvre. Tout le travail que nous faisons depuis quelques années n'est certes pas venu de l'inspiration de l'Esprit Saint! À la demande du conseil municipal, les services municipaux de l'ingénierie, de l'urbanisme et des relations avec le milieu se sont attaqués à l'immense tâche de moderniser nos infrastructures, de les mettre aux normes, comme requis par le gouvernement du Québec. Ils avaient aussi pour mandat de transformer l'ensemble de notre paysage urbain en préservant le caractère patrimonial unique de notre milieu de vie, en donnant de la valeur à nos axes bleus que sont les multiples courants d'eau qui traversent notre ville, et en mettant aussi en avant-plan ces espaces verts multiples que sont nos parcs et nos axes routiers intérieurs qui sillonnent la ville et offrent leur foresterie urbaine. Nous nous sommes fait accompagner de spécialistes pour bien adapter l'imagination fertile de nos propres professionnels et des élus que nous sommes. Vous voyez actuellement se mettre en place le résultat de ces réflexions et à en juger par vos commentaires élogieux et emballés, je crois sincèrement que nous avons pris la bonne route.

Tous ces efforts, toute cette énergie et toutes ces sommes d'argent investis dans la réhabilitation de nos infrastructures et dans ces nombreux projets structurants et d'embellissement se concrétisent dans la foulée du parachèvement de l'autoroute 30 que nous inaugurerons tous ensemble le 15 décembre prochain. Nous roulerons sur une nouvelle autoroute qui nous reliera à tout un réseau routier national qui fera de notre ville un véritable carrefour économique unique au Québec par sa « transmodalité »; nous serons désormais accessibles de partout en Amérique par voie routière, par train et par bateau... et nous sommes situés à peine à 30 minutes d'un aéroport international. Nous avons atteint un objectif : celui d'être un point de mire par excellence sur le plan économique et une destination incontournable lorsqu'il s'agit d'investir et de s'établir dans la grande région de Montréal. Mais là ne s'arrête pas notre quête de succès; il reste tout un travail à faire.

Nous accueillerons sur le territoire, en 2013, de nouvelles entreprises, de nouveaux résidents, de nouveaux commerces; là aussi notre travail de planification porte ses fruits, entre autres, des quartiers qui naissent et imposent l'aménagement de voies de circulation. Toutefois, nos citoyens et citoyennes doivent s'y sentir bien et sachent qu'ils font partie de cette démarche de croissance et qu'ils peuvent y adhérer. Il faut que ceux et celles qui choisissent notre milieu de vie, qui nous choisissent, découvrent la richesse de nos traditions, de nos valeurs et de notre qualité de vie pour y contribuer par la suite. Nous avons un bel avenir qui s'offre à nous, à nous maintenant d'en profiter au maximum. Nous avons encore une longue route à parcourir ensemble et les membres du conseil actuel s'en réjouissent et partagent avec vous ces moments enivrants que la vie nous apporte depuis quelques temps. Ces résultats positifs, encore une fois, ne sont pas le fruit du hasard; un travail important a précédé chaque étape de toutes ces réalisations et la cohésion et la vision du conseil municipal ont certes permis de mener à terme tous ces projets.

Mais voilà, il nous faut revenir à la réalité de notre quotidien, puisque nous en sommes déjà à cette période de l'année où il nous faut faire le bilan de l'exercice financier qui se termine, tirer les conclusions de nos bons et moins bons coups et soumettre à votre attention nos réflexions et perspectives budgétaires pour la prochaine année. Le temps est une mesure qui se consomme à un rythme accéléré à Salaberry-de-Valleyfield. Le savoir et l'énergie collective du

personnel de la Ville, de la direction générale et de toutes les directions des services municipaux sont mis à contribution pour faciliter la vie de nos citoyens et citoyennes et faire en sorte que cette Ville fonctionne, que les services y soient meilleurs et toujours à coûts abordables. Toutes ces transformations que nous apportons à l'ensemble de nos réseaux, toutes ces réparations que nous faisons sur le territoire campivallensien ne sont pas sans occasionner des dérangements souvent majeurs qui perturbent la vie de chacun au quotidien. L'effort de compréhension de la part de nos citoyens qui subissent les contrecoups des nombreux travaux en cours de réalisation et la cohésion que nous mettons entre cette notion souvent abstraite du développement et la réalisation concrète de projets structurants, tout ça a pour but ultime d'améliorer des situations à long terme et de corriger des déficiences ponctuelles.

De façon générale, notre milieu s'améliore et vous prenez la peine et le temps de nous le dire. Vous êtes, comme citoyens et citoyennes, beaucoup plus alertes et plus enclins à nous faire part directement, par le biais de vos communications avec vos conseillers municipaux, ou avec le maire, ou indirectement par la voie des médias ou Facebook, de vos préoccupations, de vos insatisfactions ou de vos compliments. Nous demeurons à l'écoute et les outils de plus en plus nombreux de communication que nous mettons à votre disposition sont utilisés. Le message passe et nous espérons être en mesure de répondre à vos attentes. Il y a toujours place à l'amélioration mais nous sentons que nous allons dans le bon sens.

Un fait demeure, nous ne sommes plus ignorés, comme ville, comme cité régionale, comme capitale, en ce qui a trait particulièrement au développement régional et national. Notre ville est devenue invitante, attirante, désirable, comme le disent certains, pour les entreprises d'ailleurs en voie de relocalisation et/ou à la recherche d'un cadre de vie progressiste, structurant et offrant des perspectives d'avenir à la fois pour les entrepreneurs et les employés qui y travailleront. Nous logeons maintenant au cœur d'un véritable carrefour d'affaires, nous constituons une destination touristique et commerciale de plus en plus fréquentée et recherchée. Nous avons repris, depuis quelques années, une place stratégique sur l'échiquier québécois, canadien et aussi nord-américain. Notre ville est parmi les 30 destinations d'affaires les plus recherchées au Canada et la 15^e ville entrepreneuriale au Québec. N'est-ce pas là un

bel accomplissement? Concrètement, nous devenons une destination incontournable; voilà le résultat de tous nos efforts, de toutes nos décisions, de tous nos engagements. On a mis le temps et l'énergie nécessaire, on a bien planifié et on s'active selon un plan d'affaires réaliste, ambitieux et visionnaire; ceci confirme l'engagement que le conseil municipal a pris au moment d'amorcer le présent mandat en 2009.

L'année 2012 a été entreprise dans la continuité de la concrétisation des investissements en infrastructures que nous avons débutés au cours des années antérieures. Parfaire le travail et planifier ce qui doit être priorisé comme travaux pour moderniser nos infrastructures, remplacer particulièrement les ouvrages vétustes qui datent de plus de 75 ans, parfois 100 ans et qui nuisent au bon fonctionnement de nos réseaux de service en raison des nombreux bris issus de leur vétusté qui, à l'ultime, sont couteux à l'entretien. Nous avons entrepris un vaste programme de réhabilitation de nos infrastructures parce qu'il fallait le faire maintenant, parce que le coût de l'entretien de ces réseaux pesait de plus en plus sur le budget d'opération de la Ville, parce que l'aide financière gouvernementale était au rendez-vous pour nous permettre d'absorber une partie de la dette qu'allait nécessairement imposer ces grands travaux. Il n'y a pas de recettes magiques; on ne peut tout faire sans pour autant avoir, comme Ville, comme communauté, comme citoyen à s'engager à payer une partie de cette facture. Lorsque le toit de notre maison coule ou que la fondation de notre maison se fissure après tant d'années d'occupation du bâtiment, il nous faut procéder à des réparations. On peut toujours attendre ou refiler la facture à celui ou celle qui achètera la maison. On vendra à prix réduit et on devra assumer la responsabilité ultérieure dans bien des cas. Notre maison collective, c'est notre ville; notre structure de bâtiment, ce sont nos rues; notre plomberie, nos infrastructures, notre jardin, nos parcs. On ne laisserait certainement pas aller à l'abandon notre maison collective. Nous avons donc pris, comme conseil, la responsabilité d'entretenir, de rénover notre maison collective, de la réhabiliter et d'en refaire la façade. Ceci nous permet de voir réapparaître toute la beauté d'un paysage urbain qui nous appartenait, mais que nous avons sans doute oublié de regarder avec nos yeux de citoyens. Aujourd'hui, à voir changer notre ville, nous devenons fiers et nous apprécions notre milieu de vie et n'éprouvons aucune gêne à le montrer au reste du monde.

Les grands travaux de réhabilitation d'infrastructures et d'embellissement de la rue Victoria font partie de ce vaste programme de modernisation que nous avons entrepris depuis bientôt 5 ans. La rue Victoria qui deviendra incidemment, avec le lien que nous planifions avec l'autoroute 30/530, la plaque tournante de la zone commerciale et touristique du Salaberry-de-Valleyfield historique. Nous coordonnons actuellement, avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), les travaux de réhabilitation du Pont Salaberry (Pont blanc) et du Pont Fabre. Ces deux ponts figurent à la planification du MTQ pour l'année 2013, mais la direction régionale précise qu'elle est dans l'attente des crédits annuels (2013-2014) pour s'engager définitivement dans la réalisation de ces travaux, au cours de la prochaine année. Nous avons bon espoir que ces deux ponts se réaliseront en 2013; le Ministère ayant déjà entrepris les études géologiques et d'ingénierie pour l'accomplissement de ces ouvrages.

Dans ce même secteur s'amorcent des travaux de développement résidentiel sur les terres bordant la rivière Saint-Charles que nous avons acquises de l'ancienne Dominion Textile. Un nouveau concept urbain, plus vert, mettant en valeur la rivière et protégeant ses berges donnera le ton aux prochains projets résidentiels à s'implanter sur notre territoire. Le Plan particulier d'urbanisme (PPU), pour le développement de ce secteur, a fait l'objet d'une consultation publique et le protocole d'entente liant la Ville au promoteur du développement a aussi fait l'objet d'une séance d'information. La transaction d'acquisition des terrains par le promoteur sera complétée et le protocole signé d'ici peu. Les travaux d'aménagement des sites pourront donc s'engager en 2013. Pour sa part, la Ville complètera sur les rues Dufferin et Fabre des travaux d'infrastructures visant à réhabiliter ces dernières qui sont très endommagées. La réalisation d'ensemble de ce grand projet permettra ainsi aux complexe de condominiums, en cours de réalisation sur les rues Dufferin et Saint-Eugène, de bénéficier des services adéquats. Tous les travaux d'infrastructures nécessaires à ces développements résidentiels seront à la charge des promoteurs, tel que prévu au protocole.

Le développement résidentiel se poursuivra aussi dans le quartier Grande-Île. Nous avons abondamment parlé, au cours de la présente année, du développement d'un nouveau boulevard nord-sud reliant le boulevard Mgr-Langlois et le boulevard Bord-de-l'Eau. Ce nouvel axe portant le nom de l'avenue de la Traversée en rappel au traversier qui reliait le secteur

Grande-Île à Coteau-du-Lac dans les années 30 et 40 avant la construction du Pont Mgr-Langlois. Quatre groupes de promoteurs privés et indépendants disposent actuellement de la presque totalité des terrains habitables, voire constructibles, et ont soumis, au Service d'urbanisme, leur planification d'aménagement. Nous sommes à finaliser les ententes avec ces promoteurs et des travaux d'infrastructures devraient s'amorcer au cours de la prochaine année dans différentes parties de ce secteur. Plus de 1 000 unités d'habitations et/ou logements y seront construits d'ici 5 ans. Pour sa part, la Ville a approuvé le tracé de la nouvelle avenue et ses raccordements aux différentes rues transversales existantes. La Ville s'est engagée à revoir le profilage du cours d'eau Arthur-Boyer devant permettre la réception des eaux pluviales de tout ce secteur et d'autres secteurs existants et à construire à Grande-Île. Un règlement d'emprunt (en grande partie à la charge des promoteurs) prévoyant la réalisation de ces derniers travaux a été approuvé par la Ville et ces derniers devraient s'amorcer au premier trimestre de l'année 2013. Voilà donc un secteur qui va bouger au cours de 2013 et même des prochaines années. En fait, la venue de ces travaux n'est pas l'effet du hasard; dès la mise en œuvre des travaux d'infrastructures du secteur Grande-Île Est, la Ville avait prévu l'aménagement d'un intercepteur pluvial de grande dimension pour recevoir les eaux de surface de tout ce territoire où s'amorcent maintenant les travaux de ce grand projet résidentiel. L'intercepteur est maintenant en place et le nouveau profilage du cours d'eau Arthur-Boyer peut se réaliser. Un corridor vert accessible aux résidents du secteur sera aménagé sur toute la longueur du cours d'eau. En fait, ce corridor prendra la forme d'un parc linéaire où des sentiers piétonniers et des accès cyclables seront aménagés. Là aussi nous mettrons en valeur de grands espaces verts ce qui correspond à la philosophie d'aménagement que nous prôtons dans le respect de notre politique de notre plan de développement durable.

Dans les quartiers Saint-Timothée et Nitro, nous allons aussi poursuivre ce vaste programme d'interventions amorcé depuis plusieurs années. Il est étonnant d'entendre qu'il ne s'y passe que peu de chose. Tout cet important secteur de notre ville vit pourtant au rythme de la construction de l'autoroute 30. Nous avons terminé cette année l'aménagement d'un tout nouveau parc industriel, à caractère environnemental, dans la foulée des traditions écologiques de cette ancienne municipalité. Le premier occupant de cet éco-parc industriel est la société A30 Express qui verra à l'entretien et à la gestion de l'autoroute pour les 30 prochaines années.

Un magnifique édifice répondant aux normes environnementales des plus récentes a été construit pour recevoir des centaines d'employés qui y travailleront.

La nouvelle résidence pour personnes retraitées, le Manoir des Îles, s'est construite dans le voisinage des Résidences Gabriel, a permis de consolider le renforcement du noyau villageois de Saint-Timothée; la Ville a contribué financièrement à la réalisation du projet tout en y coordonnant les interventions gouvernementales. Cet édifice a été inauguré au cours de la présente année.

En outre, le Parc régional des-Îles-de-Saint-Timothée est considéré aujourd'hui comme une réserve faunique qui sera préservée au bénéfice des générations actuelles et futures de toute la région. Une programmation d'activités estivales comme hivernales s'y tiennent au grand bonheur des résidents de la périphérie et le parc pour enfants a été réaménagé. Le Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée est de plus en plus visité par les citoyens de notre grande municipalité.

De fait, de façon générale, les parcs du secteur ont aussi profité du programme de remplacement des jeux pour enfants. La caserne de pompiers a été modernisée et une équipe permanente de pompiers y loge maintenant. En collaboration avec le MTQ, la Ville s'apprête à refaire les entrées charretières des commerces du boulevard Hébert qui présentent, par leur configuration actuelle, un danger pour ceux et celles qui doivent accéder ou sortir de ces commerces. Ce travail se fera au cours de la prochaine année. Nous entreprendrons, en 2013, les travaux de réparation, voire de repavage, du rang Sainte-Marie sur toute sa longueur, ces travaux ayant été planifiés pour se réaliser après ceux l'autoroute 30. Il est désormais assuré que les camions transportant la pierre en provenance de la Carrière Dolomite n'auront plus accès au rang Sainte-Marie; ils emprunteront désormais l'avenue Pierre-Dansereau située dans le nouvel Écoparc industriel; voilà un engagement tenu.

Le quartier Nitro, dont Notre-Dame du Sourire, a profité d'un « boum » de la construction résidentielle, certainement en lien avec le parachèvement de l'A30 et encore aujourd'hui, on peut se réjouir des constructions nombreuses qui se réalisent sur le boulevard Hébert. Les condominiums qui remplaceront l'ancien motel « La Parisienne » donneront certainement le ton aux autres projets qui visent la mise en valeur des abords de la rivière Saint-Charles. Le cœur villageois de Saint-Timothée bénéficie du programme Rénovation Québec dont plusieurs propriétaires ont profité pour refaire les façades et la fenestration de leur bâtiment tout en préservant la valeur patrimoniale du secteur.

Aussi, nous avons accompli l'impossible, soit de réaliser les travaux d'infrastructures dans le Hameau Pointe-Meloche et Grande-Île Est qui avaient fait l'objet de requêtes à répétition de la part des citoyens de ce secteur depuis plus de 20 ans. Les systèmes de collecte d'eaux usées et de distribution d'eau sont fonctionnels maintenant et le secteur bénéficie aujourd'hui de l'effet structurant de ces nouveaux services. Là aussi la construction d'unités d'habitation vient compléter le réaménagement du secteur et permettre de partager le coût d'ensemble de ces travaux par l'addition de nouveaux usagers. Voilà une belle réalisation. Ça bouge donc depuis plusieurs années à Saint-Timothée et une énergie renouvelée est apparue avec le regroupement municipal; les outils de développement sont en place et ce sont les citoyens qui en profitent.

Les investissements privés, un peu partout en ville, sont au rendez-vous et font suite aux investissements publics consentis, en particulier, pour moderniser nos infrastructures. Les développeurs voient dans notre déploiement et notre planification des gages de succès pour leurs entreprises. Les promoteurs et constructeurs souhaitent faire de Salaberry-de-Valleyfield une destination où la qualité de vie et le « Naturel Urbain » sont des valeurs qui se vivent au quotidien. D'ailleurs, nous estimons qu'il se construira et se planifiera, en 2013, plus d'unités de logements jamais construites en une seule année dans le nouveau Salaberry-de-Valleyfield. Ceci témoigne de cette nouvelle pression économique et de développement qui s'exerce sur notre territoire.

Tous ces grands dossiers et bien d'autres vont nous donner de l'oxygène et nous convaincre que nous avons choisi la bonne voie. Tout ce déploiement ne fait pas que des heureux. La démarche collective brime parfois les intérêts individuels. La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres et la cohabitation est parfois, même souvent, difficile. Plus la Ville grandit, plus elle doit resserrer ses règles de gestion, ses contraintes d'aménagement. Nous tentons de tirer des leçons des insouciances du passé et souhaitons mettre en valeur le riche patrimoine industriel et architectural qui distingue notre ville. Il y a un prix à payer, mais on en validera le résultat au fur et à mesure et on s'ajustera. Nous avons bien sûr d'autres projets à vous proposer et nous aurons l'occasion de soumettre à l'appréciation de la population cette planification à long terme que nous souhaitons entreprendre, voire poursuivre, avec vous. Vos idées sont aussi bienvenues et les membres du conseil sont à l'écoute pour vous entendre et diriger vos requêtes là où elles doivent être gérées, au cœur des services. N'hésitez pas à nous contacter, à nous interpeller et à réagir positivement ou négativement; c'est là votre responsabilité comme citoyennes et citoyens actifs, intéressés et concernés.

Dans le prolongement du grand plan d'aménagement des parcs sur l'ensemble du territoire municipal, nous avons entrepris cette année d'importants investissements dans le parc Delpha-Sauvé au centre-ville. Les travaux de drainage pluvial, au centre du parc, sont en cours de réalisation et nous prévoyons exécuter d'importantes rénovations au chalet et moderniser les installations de la piscine. Tous ces travaux planifiés nécessitent des investissements de l'ordre de 10 millions de dollars et seront complétés en 2013. Ils n'interféreront pas avec la tenue des activités du 75^e anniversaire des régates mais feront en sorte d'occasionner des dérangements aux utilisateurs quotidiens du parc.

Ces travaux étaient rendus nécessaires afin de protéger particulièrement l'intégrité du bâtiment de l'édifice Jean-H.-Besner (chalet) et de mettre aux normes les installations de la piscine et de son chalet de service pour le bénéfice des familles et des usagers en général. Nous porterons la même attention et ferons preuve de la même créativité, que dans les autres parcs, dans les aménagements prévus. Vos commentaires positifs et élogieux à l'égard de notre plan d'intervention sont des guides et des gages de votre satisfaction à venir.

Compte tenu de l'ouverture de l'A30 et du potentiel structurant pour le développement commercial et industriel que nous propose cette infrastructure, nous poursuivons notre démarche de promotion de notre ville et de ses avantages et attraits à l'échelle nationale dans le but d'attirer chez-nous de nouvelles familles susceptibles de combler les besoins en main-d'œuvre qui se manifestent déjà aux niveaux institutionnel et industriel. Le menu « santé et qualité du milieu de vie » que nous proposons correspond aux attentes des familles d'aujourd'hui. Pour ce faire, nous devons bien sûr parfaire nos relations avec ceux et celles à la recherche d'une « destination » de vie. La beauté de notre environnement, l'offre de services culturels et sportifs, le potentiel d'emploi et le sens légendaire d'accueil de nos citoyennes et citoyens constituent en ce sens des atouts sans équivoque. Il en va de même pour les entreprises. La disponibilité de la main d'œuvre, le modernisme de nos infrastructures, la qualité des services sont autant d'éléments correspondant aux critères de choix des décideurs. Nous avons maintenant plusieurs cartes dans notre jeu. Notre programme de promotion frappera l'imaginaire des décideurs.

Enfin, notre démarche est consensuelle; elle est une démarche de partenariat et elle ne se fait pas seule, bien sûr. Nous avons de beaux succès avec le Collège de Valleyfield, avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, avec la CRÉ (Conseil régional des élus) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, avec le CLD (Centre local de développement) de Beauharnois-Salaberry et la SADC (Société d'aide au développement des collectivités) du Suroît-Sud, le Centre local d'emploi Québec et avec tous les ministères qui approuvent et supportent nos actions. Nous reconnaissons toutes ces institutions et les gens qui les dirigent comme des partenaires du succès que nous vivons et nous allons poursuivre sur cette même lancée. La santé de nos institutions établies sur notre territoire nous préoccupe. Avec nos partenaires, nous continuons le travail amorcé dans le but de faire émerger un grand projet dans le domaine de la santé qui alliera « Savoir et Santé ». L'émergence, la croissance et la modernisation de notre grand complexe de santé fera l'objet d'une attention particulière au cours de la prochaine année. Nous comptons travailler et contribuer avec le Centre de santé et des services sociaux du Suroît et l'Agence de la santé et de services sociaux de la Montérégie à la réalisation d'un projet structurant pour toute notre région. Notre première action entreprise dans ce sens a été de convenir d'une entente avec la

Congrégation des Sœurs Dominicaines afin de nous porter acquéreur, comme Ville, de l'ensemble de leur propriété sise sur le chemin Larocque. Cette acquisition devrait se finaliser avant la fin de l'année 2013. Nous comptons associer cette propriété à la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la « Cité de la Santé et du Savoir ». Les citoyennes et citoyens seront invités, au cours de l'année qui vient, à s'approprier de cet important projet qui aura une portée certaine sur l'avenir de nos établissements de la santé et de nos institutions du savoir sur notre territoire. Le soutien de la population sera essentiel au succès de cette vaste opération concertée. Nous aurons donc l'occasion de nous en reparler au cours des prochains mois.

Nous entreprendrons la prochaine année en force avec des projets structurants qui nous préparerons à un avenir heureux et prospère comme communauté locale et cité régionale. Nous avons souhaité, tous ensemble, être un point de mire national et démontrer notre créativité et notre leadership. On peut dire haut et fort que nous écrivons maintenant l'avenir de notre ville et c'est ce qui nous motive aujourd'hui comme conseil municipal. Nous récoltons le fruit de notre planification, de notre travail concerté et de notre rigueur. Il nous faut maintenant gérer ce rythme accéléré de développement et nous disposons de l'expérience, des ressources humaines et financières pour le faire.

Nous déposons donc aujourd'hui les prévisions budgétaires pour la prochaine année. Cet exercice annuel nous porte évidemment à faire le point sur l'année qui s'achève pour ensuite vous faire part des priorités du conseil municipal et des objectifs que nous souhaitons atteindre en 2013.

Au fil du temps, le conseil municipal doit composer avec de plus en plus d'éléments, voire de contraintes extérieures sur lesquelles l'organisation municipale n'a aucun ou peu de contrôle, et qui pourtant, ont une influence certaine sur le budget d'opération, de même que sur le programme d'investissement de la Ville. Par exemple, l'adoption d'un schéma régional de couverture de risques afin de protéger, de façon uniforme, sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry, les citoyens des dangers issus de l'exploitation industrielle a conduit, il y a quelques années, à la création d'un comité mixte municipal-industriel (CMMI) qui a fait le

diagnostic des principaux risques d'exploitation sur notre territoire. Les industries collaborent volontairement à des règles de sécurité spécifiques aux risques qu'elles présentent et elles informent le public des mesures à prendre en cas d'incident industriel majeur. La Ville a procédé, l'an passé, au remplacement des équipements et du mode de chloration de l'eau à son usine de filtration afin de rendre les opérations de celle-ci le plus sécuritaire possible pour le bénéfice de tous les citoyens. Le respect de ce schéma de gestion de risques, exigé par le gouvernement du Québec, nous a aussi amené à revoir nos structures de fonctionnement du service de protection incendie. Nous avons embauché des pompiers permanents et nous compléterons en 2013 l'embauche de ces professionnels. Les coûts associés à ces embauches sont importants mais la sécurité que nous procure cette structure est davantage importante et assure à tous les individus vivant ou fréquentant notre territoire d'une couverture des risques répondant aux meilleurs standards.

À l'échelle nationale, les grandes unions municipales s'activent à planifier les prochaines négociations de partenariat fiscal avec le nouveau gouvernement du Québec et à nous assurer que les programmes d'investissements pour la réhabilitation des réseaux de service demeurent au rendez-vous. La diversification de nos revenus municipaux, en provenance des instances supérieures gouvernementales, demeure un enjeu majeur et sans doute la clé future d'une stabilité du fardeau fiscal des contribuables. D'ailleurs, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adhère aux principes énoncés dans le Livre Blanc sur l'avenir des municipalités que nous déposerons lors de la séance publique qui suivra l'adoption de ce budget. Nous avons participé à l'élaboration de ce livre qui propose de reconnaître les villes et municipalités comme un véritable palier de gouvernement en garantissant l'autonomie et la viabilité de ces institutions en garantissant leur financement sur des bases autres que les taxes foncières. Ce Livre Blanc va dans le sens de la décentralisation du processus décisionnel en lien avec l'approbation de divers projets et le rendu des services sur les territoires municipaux, le niveau de gouverne municipal étant le plus près et le mieux compris de la population en général.

De trop nombreuses contraintes ou règles imposées par les ministères des paliers gouvernementaux supérieurs viennent modifier, bousculer parfois nos modèles de gestion, et imposer des réajustements administratifs, aussi bien que nécessiter des investissements en matière de dotation de service et d'achat d'équipement qui ont leur part d'effet sur le budget. En voici quelques exemples :

- Le support accru et l'amélioration constante du Service de protection des petits animaux, qu'on identifie à la SPCA Salaberry-de-Valleyfield, requièrent plus d'investissements et feront l'objet d'un plus grand suivi au cours de la prochaine année. Incidemment une étude sur le modèle de contrôle et de gestion est en cours de réalisation, en collaboration avec Emploi-Québec. Suivant les recommandations issues de cette étude, une réorganisation du service pourra s'en suivre afin d'assurer le meilleur service dans des conditions financières les plus acceptables. Le conseil municipal suit avec attention ce dossier.
- Les besoins financiers requis pour la réfection et l'entretien de nos routes ainsi que le développement de la demande accrue en transport en commun de personnes et des coûts y étant associés, à l'intérieur de notre territoire comme au niveau inter-municipal, exercent des pressions à la hausse sur le budget; nous devons nécessairement adapter ces services aux besoins manifestés par les utilisateurs.
- L'application de normes toujours plus sévères en matière de protection de l'environnement, pour tous les projets municipaux, et de développement durable, tel que pour la gestion des matières résiduelles visant la réduction constante de la portion de nos déchets destinés à l'enfouissement, la protection des milieux humides et la reforestation urbaine, la protection et la consolidation de nos rives (berges), le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées nécessitent des investissements toujours croissants.

En 2013, nous poursuivrons notre collaboration et notre engagement, en vue de la mise en œuvre d'un grand projet régional visant à collecter, transporter et traiter par biométhanisation les matières biodégradables contenues dans l'ensemble des déchets que nous rejetons et mettons au chemin de façon hebdomadaire. Des matières domestiques dont nous nous débarrassons dans nos bacs ou sacs à déchets, 40 % sont biodégradables et devront être éliminées de nos rejets destinés à l'enfouissement d'ici 2017. Ce grand projet de biométhanisation, promu et géré par deux MRC, celle de Beauharnois-Salaberry et celle de Roussillon, est en cours de réalisation. La station de traitement par biométhanisation sera construite à Beauharnois et devrait être opérationnelle à la fin de 2014. Il faudra donc envisager, à brève échéance, d'ici deux ans, une troisième collecte et donc considérer l'alternative de l'ajout d'un troisième bac afin de collecter ces matières biodégradables domestiques pour pouvoir en disposer. Il va de soi que notre modèle de taxation du service de gestion des matières résiduelles sera touché. Nous avons moins de deux ans pour identifier le modèle de gestion et de tarification et nous le travaillerons en collaboration avec les partenaires publics de ce projet. Au cours de la prochaine année, un projet pilote sera mis en place dans notre municipalité afin de nous aider à développer et parfaire le modèle de collecte et de gestion. Des changements sont donc à prévoir en la matière et dans nos habitudes de vie.

Un grand projet s'amorcera en 2013, celui de la mise à jour réglementaire et de la modernisation de notre station de traitement des eaux usées. Celle-ci a atteint la limite de sa capacité à recevoir les eaux domestiques commerciales et industrielles de notre grand territoire. Si on veut pouvoir développer d'autres secteurs municipaux sur le plan résidentiel et accueillir de nouvelles entreprises, il faut pouvoir traiter leurs eaux et, par voie de conséquences, augmenter la capacité de l'usine et, là aussi, adapter les installations aux nouvelles normes en vigueur dictées par les ministères fédéral et provincial concernés. Voilà donc, un engagement budgétaire majeur que nous souhaitons financer, en grande partie, par une contribution gouvernementale provenant des programmes fédéral et provincial d'infrastructures et par les sommes dont nous disposons via un programme alimenté par une partie de la taxe d'essence destinée aux villes. Les contribuables seront aussi invités à participer à ce projet via un ajustement de la tarification sur le traitement des eaux usées ce qui devrait s'appliquer en 2015.

Les revenus budgétaires doivent aussi traduire les résultats des efforts de promotion visant à accroître le développement résidentiel, commercial et industriel qui eux constitueront de nouvelles sources de revenus pour le bénéfice de tous nos contribuables. Il s'agit là d'accroître le nombre de contributeurs partageant la facture dans son ensemble. Plus nous sommes nombreux à payer, moins cela nous coûte cher individuellement, nous n'avons rien inventé dans ce principe. Nous nous ajustons assez bien à ce niveau et nous comptons sur l'effet structurant de l'A30 pour soutenir cette croissance. Nous avons les outils pour affronter, voire répondre, à la demande et nous pourrons, au besoin, en cours d'année, ajuster notre budget et notre stratégie budgétaire pour nous permettre de rencontrer tous les défis que la pression du développement nous impose; nous avons l'expérience et la détermination pour gérer la croissance.

Nous avons assuré le suivi, en 2012, du programme de réhabilitation d'infrastructures de toute nature, programme que nous avons planifié en considération des priorités dont nous avons soumis l'ordonnancement au gouvernement du Québec, ce dernier ajustant ses contributions en regard justement de ces priorités. Près de 20 millions de dollars de travaux ont été réalisés en 2011 dans la construction de réseaux de service sanitaire dans les secteurs de Grande-Île Est et du Hameau Pointe-Meloche, sur les rues Maden et Dufferin, le boulevard du Havre, sur le chemin Larocque et la rue Ellice. Nous avons donc complété plusieurs de ces travaux en 2012 et avons entrepris de nouveaux investissements municipaux au cours de la présente année pour environ 25 millions de dollars, notamment ceux de la construction d'infrastructures de service dans le parc industriel et portuaire Perron, ceux de l'écoparc industriel, dans le quartier Saint-Timothée; ces nouveaux services nous permettront d'offrir aux promoteurs industriels des terrains bien aménagés répondant à leurs besoins. Une grande partie des travaux de réhabilitation des infrastructures de la rue Victoria sera complétée cette année et nous finaliserons certains aménagements le long du vieux canal de Beauharnois au cours de l'année 2013. Un programme de subvention en infrastructures, le fonds général de la Ville et une part de contributions des riverains, comme nous l'appliquons pour tous les projets, complèteront le financement de ce dernier projet dans le respect de la structure de contribution que nous avons adoptée comme conseil municipal, il y a de cela quelques années.

Nos prévisions d'investissements pour la réalisation de travaux, pour la prochaine année, sont d'environ une trentaine de millions de dollars. Encore une fois, tous ces travaux s'inscrivent dans une démarche impérative de mise à jour de nos infrastructures désuètes. Il s'agit aussi, dans le contexte d'un rendu de service aux citoyens, d'un engagement majeur du conseil à mieux se doter d'ouvrages assurant le bon fonctionnement des services de base de la Ville et ainsi assurer le développement économique et combien structurant de notre ville. C'est d'ailleurs dans ce même lot de travaux que nous raccorderons la rue Victoria Est à la section de l'autoroute 530 (le prolongement de l'autoroute 30) qui reliera notre parc industriel et portuaire Perron à l'un des plus importants réseaux routiers nationaux. Notre centre-ville sera désormais accessible par tous ceux et celles qui voudront profiter d'un réseau routier en lien avec la 20, la 40 et toutes les autres voies rapides. Notre centre-ville deviendra alors un carrefour d'affaires et un véritable rendez-vous touristique et culturel. Le programme de travaux de la prochaine année comprendra aussi des interventions dans chacun des quartiers pour ce qui est de la réfection des trottoirs et d'asphaltage dans des rues où des interventions auront été jugées prioritaires.

D'autres travaux reliés au pôle commercial du boulevard Monseigneur-Langlois, au pôle institutionnel et commercial du centre-ville, aux secteurs résidentiels de diverses zones potentielles d'habitation et aux quartiers Grande-Île et Saint-Timothée, seront mis en chantier pour accueillir les nouveaux résidents qui trouveront chez-nous une terre d'accueil où il fait bon vivre. Le projet de construction d'un centre intermodal par la compagnie ferroviaire CSX, que nous espérons annoncer en début d'année, permettra le démantèlement de la voie ferrée traversant la rue Jacques-Cartier. Cette étape se réalisera une fois la nouvelle voie principale de CSX relocalisée en bordure sud de l'autoroute A530, dans le parc industriel et portuaire Perron, ce qui est prévu pour septembre 2014. Nous travaillons depuis plus de 15 ans à la concrétisation de ce projet. L'occasion s'offre à nous de transformer cet obstacle qui date de plus de 100 ans en un levier économique important pour toute notre région et pour tout le Québec et qui fera de notre ville un véritable carrefour intermodal de transport en Amérique du nord. Au début de 2013, nous annoncerons les détails du programme de travaux que nous comptons réaliser au cours de l'année dans le cadre de ce projet majeur.

Voilà donc un programme fort ambitieux, mais bien planifié qui vise à poursuivre la modernisation de l'ensemble des infrastructures de notre ville et à bien nous positionner dans cette démarche de développement. Les travaux que nous avons identifiés et précisés ne sont pas nouveaux. Ils ont fait l'objet de plusieurs déclarations et annonces au cours des deux dernières années. Donc, pas de nouveauté si ce n'est que nous poursuivrons nos engagements selon nos prévisions. Outre la modernisation de la station de traitement des eaux usées, les grands travaux de réhabilitation des infrastructures qui reprendront lorsque le nouveau programme d'infrastructures Canada-Québec sera renégocié, en 2013, et que des sommes d'argent nouvelles pourront être obtenues en subvention pour la Ville afin d'alléger les coûts associés à leur réalisation.

Les membres du conseil municipal et l'équipe de direction ont travaillé très fort et en concertation afin d'élaborer un budget qui réponde aux exigences de qualité des services d'une cité régionale de notre importance. Celui-ci reflète également les impératifs de développement d'une Ville qui fait preuve d'un leadership à l'échelle locale, régionale et nationale, tout en respectant la capacité de ses citoyens contribuables de faire leur part dans la croissance de leur ville. Je vous sou mets donc maintenant le budget 2013.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Les prévisions budgétaires, pour l'année financière 2013, s'établissent à **72 587 390 \$** comparativement à **69 815 223 \$** pour l'année précédente, soit une augmentation de **2 772 167 \$** ou **3,97 %** ce qui constitue un accroissement quelque peu supérieur au taux d'indexation courant qui s'établit à 1,9 % pour l'année 2012 et que nous estimons devoir s'établir entre 2,0 et 2,5 % pour la prochaine année. Quelques secteurs de dépenses nous permettent d'expliquer plus spécifiquement cette hausse; notons d'abord la contribution relative au financement du déficit du régime de retraite des employés, puis la mise à niveau du Service d'incendie en regard des conditions de protection établies dans le schéma régional de couverture de risques sont deux rubriques sectorielles qui requièrent un effort budgétaire supplémentaire de l'ordre de **1 286 857 \$** ce qui représente à eux seuls près de 50 % de cette

augmentation globale des dépenses. De plus, la Ville doit continuer à prévoir le financement de plusieurs travaux du programme majeur de réhabilitation des infrastructures municipales mis en chantier depuis 2009, notamment pour les travaux de rénovation et de modernisation des postes de pompage de l'ensemble du système de collecte et d'amenée des eaux usées, les travaux de réfection des rues Maden, Dufferin, boulevard du Havre, ceux du chemin Larocque et de la rue Ellice ainsi que ceux du parc industriel et portuaire Perron en y incluant, bien sûr, plusieurs projets d'infrastructures de moindre envergure. Ces derniers engagements financiers poussent évidemment à la hausse les dépenses. En 2013, le financement de ces travaux impliquera un effort monétaire additionnel de **579 899 \$**, ce qui représente un peu moins de 20 % de l'augmentation budgétaire de la prochaine année. Précisons que, de façon pratique, la Ville doit procéder à l'emprunt de la totalité des sommes requises pour financer la réalisation des travaux d'infrastructures sur son territoire, le montant des subventions prévues inclus. Le gouvernement du Québec remboursera, par la suite, sa part de capital et d'intérêts sur une période minimale de 10 ans ou encore, selon sa prérogative, sur la période d'emprunt. Le gouvernement du Québec demeure donc responsable du remboursement de sa part de la dette en lien avec des travaux réalisés à Salaberry-de-Valleyfield.

Par conséquent, si on tient compte du fait que l'accroissement global du budget de l'année 2013 est en lien avec les projets décrits précédemment et réalisés ces dernières années, mais financés en 2012, le pourcentage réel d'augmentation des dépenses courantes pour le fonctionnement municipal s'établit, pour 2013, à **1,30 %** lequel est bien en deçà du dernier indice de hausse des prix à la consommation, publié au mois d'octobre 2012, pour la province de Québec lequel s'établit à **1,90 %**. L'ensemble des variations de coûts de service, projetés pour l'année 2013, seront élaborés dans les différentes rubriques budgétaires que je vous soumets à l'instant.

LES DÉPENSES

Débutons d'abord par la rubrique « **Administration générale** »; nous y observons une augmentation de **985 991 \$**, soit une hausse de **14,76 %** comparativement au budget de l'année précédente. Cette augmentation résulte principalement de deux facteurs, soit les sommes requises à la préparation et la tenue du scrutin électoral de novembre 2013 qui sont de l'ordre de **280 000 \$**. De plus, un redressement concernant le coût des obligations monétaires du régime de retraite des employés municipaux a été rendu nécessaire pour des fins comptables de façon à respecter les normes établies par Québec en la matière. Ce redressement figure à toutes les sections budgétaires incorporant des données salariales; le montant de ce redressement s'établit à environ **840 000 \$**. La répartition financière de ce dernier ajustement sera comptabilisée plus précisément dans les rubriques s'y rapportant, lors de la production des états financiers annuels. Il faut également noter que cette augmentation est minimisée par des économies réalisées dans l'ensemble des postes budgétaires de cette section administrative.

À la rubrique de la « **Sécurité publique** », les dépenses, pour l'année budgétaire 2013, augmenteront de **763 934 \$**, soit de **7,93 %**, en comparaison avec le budget 2012. Un ajustement à la hausse de la facture pour les services policiers de la Sûreté du Québec, telle qu'établie par le ministère de la Sécurité publique du Québec, occasionne une partie importante de cette hausse. Rappelons que la gestion du service de police relève de la responsabilité de la MRC de Beauharnois-Salaberry dont la Ville de Salaberry-de-Valleyfield occupe 3 des 6 sièges d'élus au sein du Comité de sécurité publique (CSP). La présidence de ce comité est assumée, en alternance, entre une Ville et l'ensemble des municipalités rurales de la MRC. Le maire de Salaberry-de-Valleyfield occupe actuellement le poste de président du CSP. Nous poursuivrons, au cours de la prochaine année, notre plan d'action visant l'atteinte des objectifs fixés par notre schéma de couverture de risques pour assurer la meilleure protection possible des citoyens de notre territoire de juridiction; nous procéderons à l'embauche de quatre (4) pompiers permanents visant ainsi la mise en place d'une structure de fonctionnement et de prévention encore plus efficace et adéquate, pour la protection de la population et des biens des personnes. Par conséquent, les sommes additionnelles allouées à ces deux services

contribueront, pour la majeure partie, à l'augmentation de cette rubrique budgétaire. Nous injecterons également en 2013 un montant additionnel pour la poursuite et l'amélioration des opérations et des activités du contrôle animalier sous la responsabilité de l'organisme sans but lucratif SPCA Salaberry-de-Valleyfield amorcées en 2010.

À la rubrique « **Transport routier** », les dépenses s'accroîtront de **209 407 \$** soit de **2,32 %**, comparativement au budget de l'année 2012. L'injection de sommes additionnelles consenties pour les services de transport en commun des personnes, particulièrement une hausse des coûts de CITSO, contribue en majeure partie à l'augmentation de cette section budgétaire.

Les dépenses de la rubrique « **Hygiène du milieu** » subiront une hausse très modeste; un montant additionnel de **224 077 \$** doit être alloué au budget 2013 soit une hausse de **1,74 %**, comparativement au budget de l'année 2012. Cette section budgétaire est marquée par une majoration des coûts d'entretien des stations de pompage des eaux usées. De plus, il n'y aura qu'une augmentation de 3 \$ pour la collecte des ordures ménagères, l'adoption d'un nouveau contrat de collecte et de disposition ayant permis une économie : le tarif subira tout de même une légère hausse celle-ci étant causée par l'intégration des coûts liés à la gestion des matériaux secs et de la protection de l'environnement. La variation des coûts de cette rubrique budgétaire est reliée à un ensemble de postes spécifiques qui, considérés individuellement, n'ont que peu d'importance sur l'ensemble du budget. Au cours de l'année 2013, nous prévoyons compléter la conception et, nous l'espérons, la construction et l'aménagement d'un écocentre offrant des services complets de collecte de matériaux et biens recyclables. Cet établissement sera ouvert toute l'année répondant ainsi à la demande des citoyens, mais aussi permettant d'améliorer notre performance en matière de recyclage et de réduction à l'enfouissement. Ce projet intégrera l'actuelle **Recyclerie** située au centre scolaire du Nouvel Envol sur la rue Saint-Charles. La Ville s'est déjà portée acquéreur d'un terrain pour la réalisation de ce projet. La MRC de Beauharnois-Salaberry contribuera à la réalisation des études préliminaires et l'établissement projeté offrira aux villes voisines des services en matière de recyclage.

Au cours de l'année 2012, une « Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques domestiques » (RIVMO) dans les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon a été constituée. Son mandat se résume à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet conjoint d'usine de biométhanisation. Son objectif consiste à répondre aux exigences gouvernementales et à éliminer d'ici 2017, l'ensemble des matières résiduelles domestiques destinées à l'enfouissement, les matières putrescibles, voire organiques, celles-ci constituant environ 40 % de ce qui se retrouve dans nos bacs ou sacs à déchets. Cette régie sera entièrement financée par les villes et municipalités faisant partie des MRC associées. Par contre, le projet d'usine nécessitera des investissements de l'ordre de 34 millions de dollars et sera subventionné par le gouvernement du Québec à raison d'un pourcentage de l'ordre de 75 %. Nous devons nous adapter à de nouvelles pratiques de disposition et d'élimination de nos déchets domestiques. Nous vous invitons à suivre le rythme de ces changements. L'effort de chacun et chacune rendra notre environnement plus sain, améliorera notre qualité de vie et nous aidera à réduire les coûts d'ensemble de la gestion des matières résiduelles ou, à tout le moins, à les maintenir à des niveaux abordables.

Les dépenses reliées au poste budgétaire « **Santé et bien-être** » seront augmentées de **9 313\$** soit **2,87 %** comparativement à celles de l'année précédente. Cette augmentation découle simplement d'une réaffectation budgétaire de dépenses liées au suivi et à la gestion de la politique familiale combinée à une réduction de la participation financière de la Ville au déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation; les coûts d'entretien prévisibles ayant été établis à la baisse pour la prochaine année. 0 Incidemment, cette participation a été revue à la baisse sur la base des autorisations budgétaires de la Société d'habitation du Québec, en fonction des dépenses d'amélioration dites « majeures » pour lesquelles la Ville n'a pas à contribuer dans l'immédiat.

À la rubrique « **Aménagement, urbanisme et développement** » les dépenses diminuent de **155 510 \$** soit de **2,94 %**, en comparaison avec le budget de l'année 2012. Quoique cette diminution apparaisse importante, elle ne constitue pas une réduction des efforts de reconnaissance, de promotion et de développement, entrepris dans tous les secteurs d'activités, pouvant nous donner une visibilité régionale et nationale en matière de

développement résidentiel, commercial et industriel. Un effort de rationalisation de certains postes budgétaires de la part de nos exécutants a donné lieu à cette économie.

Le spectacle du théâtre d'eau **Ohneka**, ayant toujours la faveur du public, citoyens et visiteurs, sera reconduit en 2013. La construction en 2012, d'un petit bâtiment de service près du quai fédéral à l'entrée Est du parc Delpha-Sauvé a permis l'aménagement d'un local pour y établir une régie permettant la tenue du spectacle; des coûts moindres de production sont donc envisagés cette année. La mise en place, en 2012, du programme de rénovation des façades commerciales, particulièrement dans les zones commerciales du centre-ville historique, a été couronné de succès si on en juge par les améliorations apportées à plusieurs façades commerciales. Ce programme incitatif sera reconduit pour une troisième année, les demandes étant nombreuses et apportant réellement une valeur ajoutée au plan visuel du centre-ville. Incidemment, ce programme couvre une partie des coûts de la rénovation des façades et des enseignes commerciales et vise, entre autres, à mettre en valeur le bâti patrimonial et architectural de nos bâtiments historiques en particulier. Nous profiterons des travaux d'infrastructures de la rue Victoria pour compléter les aménagements et l'accès au pont historique Jean-De La Lande.

De toute évidence, nos efforts d'investissements de ces dernières années dans la promotion et le développement de nos infrastructures d'accueil, tant résidentielles que commerciales et industrielles, portent fruits. Nous nous devons de poursuivre et persévérer dans la même voie en faisant connaître les avantages et la beauté de notre ville. Les citoyens et citoyennes sont les premiers ambassadeurs de notre ville, soyez en fiers et dites-le haut et fort.

Le budget de la rubrique « **Loisirs et culture** » diminuera pour sa part de **38 266 \$** soit **0,47 %**. On ne peut assujettir cette diminution à une cause particulière, celle-ci étant répartie dans l'ensemble des postes budgétaires du service lesquels totalisent ensemble **8 165 137 \$** pour 2013.

Le budget de la rubrique « **Autres activités** » sera réduit de **43 111 \$** soit de **1,26 %**, comparativement au budget de l'année 2012. Ce budget regroupe les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments et des véhicules municipaux. Une économie sera réalisée par la rationalisation et l'efficacité dans l'utilisation des équipements acquis pour l'offre de service aux citoyens. Nous comptons réévaluer notre parc immobilier, au cours de l'année 2013, et revoir la nécessité d'améliorer ou de se départir de certains bâtiments.

Les « **Frais de financement** » que constituent les dépenses d'intérêt sur la dette à long terme augmenteront de **376 624 \$** soit **8,32 %**. Cette augmentation est en lien avec le remboursement d'une grande partie des frais de financement reliés à notre ambitieux programme de réhabilitation des infrastructures, initié en 2009 et lequel nous poursuivons dans le respect de l'engagement que nous avons pris à l'égard de la réhabilitation de nos infrastructures vétustes. Par contre, cette augmentation est combinée à des réductions substantielles au niveau des plus vieilles dettes des anciennes municipalités constituant notre nouvelle ville, ce qui permet d'en contrer les effets de croissance accélérée. Précisons que des revenus supplémentaires, en provenance des répartitions aux riverains ainsi que des programmes de subventions assurant une partie de ces dettes permettront d'amortir l'effet de cette augmentation sur la hausse des frais. Il y a lieu de mentionner que nous avons pu financer l'ensemble de nos investissements à des taux d'intérêts très bas, même inférieurs à ce que nous avons estimés dans les budgets préliminaires de conception des projets, ce qui aura pour effet, de réduire la part des frais de financement de nos emprunts aussi bien que de réduire la part de la dette assumée, dans le cadre de ces projets, par les riverains. En dernier lieu, une charge supplémentaire a été considérée au niveau des intérêts liés à l'amortissement des avantages sociaux du fonds de pension des employés de la Ville.

Il faudra toutefois s'attendre à voir s'accroître cette rubrique budgétaire au cours des prochaines années. Nous nous sommes engagés dans un vaste programme de réhabilitation de l'ensemble de nos réseaux vétustes de service d'eau et d'égout; nous devons, de plus, moderniser notre station d'épuration des eaux usées dont la construction date des années 80. Nous souhaitons à cet effet profiter au maximum des programmes gouvernementaux mis à notre disposition. De meilleurs réseaux nous permettront de réduire, à moyen terme, les

dépenses d'entretien et aux contribuables de rouler sur des routes de meilleure qualité. Nous profitons au maximum de ces programmes pour améliorer l'environnement et l'aspect visuel des quartiers. Tous et toutes en tirent déjà un bénéfice; à moyen et à long termes, c'est toute la ville qui aura changé.

Nous tirons avantage de la conjoncture économique canadienne et cela bien que la morosité se soit emparée d'une grande partie de l'Amérique : les investissements consentis par les gouvernements du Canada et du Québec dans les programmes d'infrastructures ont permis la réalisation, sur notre propre territoire, de nombreux travaux qui ont fait travailler nos entreprises, nos citoyens corporatifs et les gens qui vivent sur notre territoire. Le financement de tous nos projets et le refinancement périodique de notre dette se font depuis un assez bon moment à des taux avantageux, puisqu'on tient compte de notre excellente santé financière et particulièrement de la bonne gestion de notre dette municipale, ce que les indices municipaux de performance nous reconnaissent à l'échelle nationale.

À la rubrique « **Remboursement de dettes** », on constate une augmentation de **716 891 \$** soit une hausse de **9,01 %** comparativement à l'année 2012. Cette augmentation substantielle s'explique, en premier lieu, de la même façon que nous l'avons fait pour la rubrique précédente « **Frais de financement** ». La bonne nouvelle de cette rubrique, c'est que nous payons nos dettes; ce faisant, la communauté s'enrichit.

Plusieurs citoyens ont manifesté leur inquiétude face à la croissance de la dette. Nous avons produit, en 2012, aux fins de compréhension du modèle de gestion de la dette adopté par le présent conseil, une brochure dans laquelle le trésorier de la Ville répondait à diverses questions soulevées par des citoyens et à des commentaires parus dans les lettres du lecteur de différents médias. De façon à rappeler certaines réponses à ces questionnements, voici quelques précisions:

- La dette globale de la Ville s'établit aujourd'hui à 139,5 M \$ laquelle inclue un ensemble de dettes cautionnées pour différents organismes reliés à la Ville

pour un montant total de 23,2 M \$. Ceci étant, la dette réelle assumée par la Ville est de 116,3 M \$:

- L'évaluation foncière globale des propriétés de la Ville totalise 3,2 milliards de dollars.
- La responsabilité du remboursement de la dette est partagée entre : différents groupes de payeurs :
 - o L'ensemble des citoyens-propriétaires par la taxe foncière, 57,33 %
 - o Les citoyens-propriétaires riverains, 26,84 %
 - o La Société du Port, 5,81 %
 - o Le gouvernement du Québec, 10,02 %

De plus, de par leurs contributions aux revenus, plusieurs groupes contribuent au financement de la dette.

- o Les commerces, 28.16 % des revenus de taxes
- o Les industries, 13.36 % des revenus de taxes
- o Les institutions (les en lieu de taxes) par 4,16 % des revenus
- o L'ensemble des payeurs individuels et corporatifs par les tarifs, 11,72 %

En dernier lieu, plusieurs organismes à but non lucratif, dont la Ville, assure le financement par une caution de leurs responsabilités financières en tout ou en partie qui représente 16,60 % de la dette globale. Cette dette cautionnée ne signifie pas pour autant une dette à la charge de la Ville tant et aussi longtemps que l'organisme est en mesure de rencontrer ses engagements financiers.

Il est donc faux de prétendre que seuls les citoyens de la Ville doivent assumer le remboursement de la dette globale. La structure de notre Ville comme cité régionale fait en sorte que les citoyens corporatifs, c'est-à-dire les commerces et les industries, prennent en

charge, par le biais de leurs taxes foncières et commerciales une partie de la dette d'ensemble de la Ville. Les « en lieu de taxes » payés par l'État pour les édifices publics comme les écoles, le centre hospitalier, le palais de justice comprennent aussi une partie de participation au remboursement de la dette. Les emprunts faits pour les travaux subventionnés par le gouvernement du Québec sont en totalité remboursés, capital et intérêts, par le gouvernement même s'ils figurent dans la dette globale de la Ville.

En 2013, les sommes d'argent imputées à la rubrique budgétaire « **Immobilisations** » diminueront de **57 100 \$**, comparativement à l'année budgétaire précédente. Comme pour ce dernier budget, cette section fait essentiellement référence à la réalisation de projets particuliers de resurfacement des rues et des routes municipales. Ce programme de travaux, que nous souhaitons désormais annuel, est entièrement financé par les revenus issus de la taxe sur les carrières et sablières perçue au cours de 2012 et des années antérieures. Cette nouvelle taxe est récurrente et permettra à notre administration d'améliorer progressivement la condition de notre réseau routier municipal au moyen d'un programme planifié d'investissements annuels.

Le montant figurant à la rubrique « **Affectation des surplus** » sera, pour sa part, diminué de **220 083 \$** comparativement à l'année 2012. Cette rubrique budgétaire s'alimente à partir de l'affectation des sommes contenues dans certaines réserves ou provenant de surplus d'opération qui n'affectent pas de façon significative l'équilibre budgétaire. Ces affectations sont dépensées pour la réalisation de travaux spécifiques.

LES REVENUS

Afin de pouvoir payer l'ensemble des dépenses figurant aux différents postes budgétaires décrits plus haut, il est nécessaire de disposer de sources adéquates de financement. Les villes et municipalités ont un pouvoir de taxation et de tarification que leur confère la Loi des cités et villes laquelle encadre et régit leur fonctionnement. Elles peuvent, en outre, profiter d'un support financier gouvernemental par le biais de subventions ou d'ententes fiscales convenues entre les grandes unions municipales, notamment l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et le gouvernement du Québec.

Les revenus de notre Ville proviennent des trois sources spécifiques. En premier lieu, pour 2013, la taxation constituera **77,51 %** des revenus totaux de notre Ville. La taxation se divise en deux parties spécifiques : la première étant la taxation basée sur l'évaluation des immeubles situés sur le territoire de la municipalité communément appelée « taxation foncière ». Elle représentera, pour la prochaine année, un montant de **35 750 022 \$**, soit **49,25 %** des revenus globaux budgétés. La deuxième partie de la taxation est reliée à la tarification des services municipaux; globalement celle-ci rapportera, en 2013, **20 511 835 \$**, soit **28,26 %** des revenus totaux.

Le rôle triennal d'évaluation en étant à sa troisième et dernière année d'existence, les contribuables ne connaîtront pas de variation de la valeur de leur propriété en relation avec le marché immobilier et les autres facteurs pris en compte par la firme d'évaluation indépendante mandatée par la Ville sauf, bien sûr, si des travaux ont été réalisés sur la propriété et qu'ils aient été portés au rôle d'évaluation. Un nouveau rôle d'évaluation triennal sera déposé, à la fin de 2013, par la firme d'évaluateurs indépendants Evimbec. Ce rôle servira au calcul de la taxation pour les années 2014, 2015 et 2016.

Les citoyens ayant signalé avoir apprécié l'étalement des versements de paiement des taxes sur une plus longue période au cours de l'année, nous maintiendrons cette pratique du paiement des comptes de taxes en trois versements égaux. L'échéancier des versements demeurera le même, soit le premier versement le 1^{er} mars, le deuxième versement le 1^{er} juin et le troisième versement le 1^{er} septembre de l'année budgétaire. Cette mesure permet aux citoyens contribuables, aux familles et aux travailleurs de mieux planifier leur budget « revenus-dépenses » annuel, dans un contexte économique plus difficile, d'année en année.

LA TAXATION FONCIÈRE

Tel que mentionné précédemment, les nouveaux taux de la taxe foncière ont été établis en fonction de la capacité de payer de nos contribuables. Nous avons également tenu compte des dispositions prévues dans le décret de regroupement des trois anciennes municipalités, les taux des différents secteurs ayant terminé leur période de nivellement, tous les taux de taxes soumis dans ce budget comprennent l'augmentation générale.

LA TAXATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE CINQ LOGEMENTS ET MOINS

J'annonce donc que le taux de base de taxes foncières en 2013 s'établira pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield à **0,89 \$** du 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de **0,02 \$** par rapport à l'année 2012, que le taux de base du secteur Saint-Timothée et du secteur Grande-Île augmentera du même montant pour s'établir à **0,78 \$** du 100 \$ d'évaluation. Ces taux de taxes s'appliquent aux évaluations foncières figurant pour chaque propriété dans le rôle triennal d'évaluation en vigueur. Ces taux, établis pour chacune des anciennes municipalités, constituent les « taux de base » servant au calcul des taux de taxes pour toutes les autres catégories d'établissements ou de propriétés. Ces taux tiennent compte du paiement, par chacune des anciennes municipalités constituantes, de leur ancienne dette respective. Ce taux tient aussi compte des nouvelles dettes communes applicables pour la nouvelle ville de Salaberry-de-Valleyfield.

LA TAXATION DES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS DE SIX LOGEMENTS ET PLUS

Les taux de taxation de la catégorie des immeubles résidentiels de six logements et plus ont été ajustés en tenant compte du taux de base de chacun des secteurs municipaux correspondant aux anciennes municipalités. Les taux pour cette catégorie de taxation seront de **0,98 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, de **0,86 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée ainsi que pour le secteur Grande-Île, soit une majoration de **0,02 \$**, par rapport à l'année 2012 pour l'ensemble des secteurs.

LA TAXATION DES IMMEUBLES COMMERCIAUX

Compte tenu des autres dispositions des lois, les taux de taxation pour cette catégorie d'immeubles sont ajustés et s'établiront à **2,22 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **2,11 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée ainsi que pour le secteur Grande-Île, ces taux représentant une augmentation de **0,04 \$** du 100 \$ d'évaluation pour tous les secteurs.

LA TAXATION DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Pour cette catégorie d'immeubles, les taux de taxation suivent les mêmes dispositions de la loi que celles de la catégorie des immeubles non résidentiels. Les taux sont ainsi fixés à **2,89 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **2,78 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée ainsi que pour le secteur Grande-Île, soit une augmentation de **0,05 \$** du 100 \$ d'évaluation pour tous les secteurs.

LA TAXATION DES TERRAINS VACANTS DESSERVIS

Les taux de taxes pour les terrains vacants bénéficiant des services municipaux sont établis en considération des taux fixés pour les immeubles de cinq logements et moins. Ils seront donc imposés à **1,78 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Salaberry-de-Valleyfield, à **1,56 \$** du 100 \$ d'évaluation pour le secteur Saint-Timothée ainsi que pour le secteur Grande-Île, soit une augmentation de **0,04 \$** du 100 \$ d'évaluation pour tous les secteurs. De fait, la politique fiscale adoptée par le conseil, pour ce qui est des terrains vacants desservis, vise à accélérer leur occupation par des bâtiments dans une perspective de densification du territoire et d'équité fiscale à l'égard des contribuables qui, par leur occupation, contribuent davantage aux coûts du rendu des services. Le conseil a fixé la taxe pour les terrains vacants à deux fois celle de la taxe de base des immeubles résidentiels de cinq logements et moins de chaque secteur municipal.

LA TAXATION DES IMMEUBLES DU SECTEUR AGRICOLE

Pour l'année 2013, les taux de taxation pour les immeubles du secteur agricole seront fixés sur la même base que la catégorie des immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Le conseil municipal a déjà établi, depuis quelques années, une méthode de tarification qui tient compte des coûts réels du rendu des services publics et de leur indexation annuelle. Le conseil municipal maintiendra cette politique. Une révision plus pointue du modèle de taxation des services a été réalisée au cours de l'année 2012 afin d'assurer une plus grande équité possible dans l'application des tarifications. Le résultat de cette démarche est pris en compte dans la tarification établie dans le présent budget.

Afin de rétablir l'équité au niveau des commerces intégrés à une unité de logement (travailleur indépendant et/ou autonome), le conseil municipal, après une analyse comparative avec d'autres entités municipales, a décidé d'établir, pour ce qui est des tarifications de service, un pourcentage fixe, soit 25 % de l'ensemble des tarifs imposés à tout bâtiment du secteur commercial. Toutefois, il reste encore des ajustements à compléter dans un futur à moyen terme, notamment dans les coûts de traitement des eaux usées avec la venue éminente du projet de modernisation de l'usine d'épuration. Ainsi, la partie commerciale d'une résidence est taxée (taxe foncière) sur la base du pourcentage d'occupation commerciale de la superficie de son bâtiment, ce qu'établit l'évaluateur indépendant. Pour ce qui est des taxes de service, dans le cas d'une occupation commerciale à moins de 50 % de la superficie du bâtiment résidentielle, c'est le pourcentage fixe de 25 % du coût d'ensemble des taxes de service pour un commerce qui s'appliquera.

LE TARIF DE FOURNITURE DE L'EAU

Afin de s'ajuster aux coûts croissants du traitement de l'eau potable et de sa distribution, le tarif du service de l'eau sera ajusté à la hausse. Il en coûtera désormais **221 \$**, comparativement à **207 \$** par unité d'habitation, pour l'approvisionnement en eau potable. Vu la grande quantité d'eau additionnelle requise, les propriétaires d'une piscine creusée paieront un tarif annuel de **47 \$** et les propriétaires d'une piscine hors terre paieront **33 \$** annuellement.

Cette hausse des tarifs s'explique par une augmentation générale de l'ensemble des dépenses de ce secteur.

D'autre part, depuis l'année 2010, la Ville procède à l'installation de compteurs d'eau dans toutes les unités commerciales et industrielles du territoire. En conséquence, une tarification basée sur la consommation est établie, pour ces établissements, afin que chacun des usagers paie sa juste part des coûts de production et de consommation de l'eau. Les plus grands consommateurs paieront évidemment davantage pour l'usage qu'ils font du service et ceux qui feront l'effort d'économiser l'eau seront certes moins pénalisés, voire même avantagés en termes de coût de service.

LE TARIF DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La Ville poursuit depuis 2010 son travail de planification en vue d'entreprendre les travaux de modernisation et de mise aux normes de la station de traitement des eaux usées et des ouvrages connexes de pompage et d'interception de ces eaux. Nous avons procédé en 2012 à l'engagement d'une firme d'ingénieurs en vue de préparer les plans et devis de ce vaste et complexe projet dont les travaux devraient s'amorcer au cours de l'année 2013 pour se terminer en 2014. Évidemment, les investissements requis pour la réalisation de ce projet seront financés par le biais de subventions gouvernementales pour une grande partie, l'autre partie devant être assumée par les contribuables via un ajustement tarifaire du service. Cet ajustement surviendra au moment de compléter le financement par règlement d'emprunt de ce projet en 2015.

Toutefois, pour l'année 2013, les frais d'exploitation de ce service demeureront stables, par conséquent, le tarif d'épuration des eaux usées ne subira pas de hausse et demeurera à **239 \$** par unité de logement pour la prochaine année. Par contre, à des fins d'équilibre budgétaire, le tarif des industries caractérisées déversant des eaux usées industrielles dans le réseau d'égout verront leur tarif ajusté à la hausse.

LE TARIF DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le tarif d'enlèvement des ordures ménagères destinées à l'enfouissement sera augmenté de **3 \$** par unité d'habitation. Pour l'année 2013, le montant facturé sur les comptes de taxes résidentielles sera fixé à **197 \$** par unité d'habitation. Le tarif commercial passera de **388 \$** à **394 \$**, donc une hausse de **6 \$** par unité commerciale. Une économie appréciable sera réalisée en 2013, par la prise en charge de la disposition de l'enfouissement de la partie non recyclée des déchets domestiques par l'administration municipale, ce qui permet de réduire au minimum l'ajustement de ce tarif, qui était par le passé, pris en charge par la MRC de Beauharnois-Salaberry. Le projet d'analyse visant la construction et la mise en service d'une usine de biométhanisation est en voie de planification et la mise en place d'un écocentre permanent à Salaberry-de-Valleyfield changeront certainement la donne en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles domestiques. Nous espérons être en mesure de préciser les modalités de collecte et de disposition le plus rapidement possible en 2013 de façon à mieux adapter nos pratiques citoyennes de gestion de ce service.

LE TARIF DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les objectifs gouvernementaux en matière de diversion de la disposition des matières résiduelles domestiques ainsi que les pratiques associées au modèle de gestion des matières résiduelles sont omniprésentes dans nos préoccupations. Nous devons, comme citoyens, faire davantage pour accroître notre participation au programme de recyclage de ces matières. Les subventions gouvernementales, issues d'une taxation imposée aux consommateurs pour la disposition des matières résiduelles dans des sites d'enfouissement, nous permettent d'amortir

le coût de la facture transmise aux contribuables. Il ne faut pas s'y méprendre, les deux taxes, d'environ dix dollars chacune, par tonne de déchets enfouis, prélevées par le gouvernement du Québec via Recyc-Québec, sont payées par les consommateurs, voire les citoyens. Une partie de ces taxes est retournée au gestionnaire régional du service, soit la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour être redistribuée aux villes partenaires après en avoir prélevé des frais de gestion destinés à soutenir l'équipe qui voit à la gestion régionale du PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles), à soutenir les projets visant à favoriser et accroître le pourcentage de recyclage dans les villes participantes et enfin, à faire la promotion de la bonne gestion citoyenne de la disposition des déchets domestiques. Ces sommes d'argent retournées aux MRC et qu'on qualifie de subventions, servent donc à mettre en place des programmes visant à améliorer la performance du recyclage et, à long terme, à diminuer au maximum les quantités de déchets destinés à l'enfouissement sanitaire.

Ainsi, le retour d'une partie de ces taxes gouvernementales à l'enfouissement vers les municipalités sera désormais établi en regard des efforts de recyclage consentis par nos citoyens et des rendements quantitatifs des collectes inhérents à la conclusion de ces efforts. L'atteinte des objectifs du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, d'ici 2015, est un enjeu auquel on ne peut se soustraire et cela risque d'avoir un impact majeur sur les coûts du service, à moyen et ;à long termes, de disposition et de traitement des ordures ménagères de toutes sortes. La collecte sélective, mise en place sur une base hebdomadaire depuis janvier 2011, a permis d'améliorer notre situation, voire notre performance mais beaucoup reste à faire.

En conséquence, en 2013, le tarif de la collecte sélective sera fixé à **68 \$** par unité d'habitation, comparativement à **65 \$** en 2012 et pour la catégorie commerciale, le tarif s'établira à **136 \$** par unité, comparativement à **130 \$** en 2012.

LE PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013 - 2014 - 2015

Le conseil municipal doit annuellement, dans le même exercice de présentation budgétaire, adopter un programme triennal d'immobilisations (PTI). Ce programme regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, tout en améliorant la qualité de vie des citoyens par un meilleur aménagement urbain dans une perspective de développement durable. Ce plan triennal s'insère dans le processus de planification des investissements et donne un aperçu des orientations du conseil en matière de développement de la Ville; il constitue aussi un guide qui permet aux services municipaux de mieux orienter leurs plans d'action respectifs en regard des visées du conseil municipal.

L'élaboration du programme triennal d'immobilisations passe, dans un premier temps, par l'évaluation des besoins d'investissements nécessaires afin d'assurer le maintien en bon état des infrastructures de la Ville. À partir de tableaux détaillés, préparés par le Service de l'ingénierie et suivant les recommandations formulées par l'équipe de direction de la Ville, le conseil municipal retient les projets prioritaires qu'il réalisera ou qu'il souhaite réaliser à court terme, et ce, dans le respect de ses orientations stratégiques, de la capacité de réalisation des travaux, des contributions financières gouvernementales anticipées et de la capacité de payer des contribuables. L'exercice permet aussi aux directions de service d'orienter le travail du personnel et de préparer les modèles de financement qui seront requis pour les différents projets retenus.

Cette liste de projets est révisée périodiquement en considération des événements à survenir en cours d'année budgétaire et des priorités déjà énoncés dans le Plan stratégique de développement économique adopté par le conseil, en vue de favoriser la croissance et le développement cohérent de la ville toujours dans une perspective de développement durable.

Dans ses choix de projets à prioriser, le conseil municipal a aussi tenu compte du Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement communément appelé le PADD-E, du plan global de réhabilitation des infrastructures, des plans de développement commercial et d'aménagement du centre-ville élargi, du plan directeur des parcs et espaces verts et enfin des politiques adoptées par le conseil pour assurer l'équilibre et l'équité dans le développement de la ville et de ses quartiers et l'amélioration de la qualité de vie. Le conseil municipal est donc cohérent dans ses choix et suit avec rigueur une démarche longuement et mûrement réfléchie.

Il est également entendu que les choix retenus par les membres du conseil doivent tenir compte du financement des projets, des subventions issues de programmes gouvernementaux ainsi que de la volonté de la population de vouloir contribuer par des répartitions, dans certains cas, à leur réalisation. Dans sa démarche, le conseil municipal souhaite tirer le maximum des sources de financement externes proposées par les programmes gouvernementaux afin de maintenir le service de la dette nette à un niveau acceptable. Nous demandons un effort de la part de nos contribuables. Il est certain que nous ne saurions réaliser tous ces projets de réhabilitation de nos réseaux vétustes et tirer un maximum des programmes gouvernementaux, s'il n'y avait pas de contributions des citoyens des secteurs visés. Nous avons fait un choix politique de faire contribuer, pour une partie des travaux, les contribuables riverains où sont réalisés ces travaux prioritaires. Cette formule n'est pas exclusive à notre Ville, mais elle permet d'aller plus loin dans notre démarche de réhabilitation, d'en faire plus et de disposer à l'ultime de meilleurs équipements, de meilleures routes, de meilleurs réseaux et enfin d'un meilleur environnement au bénéfice de nos citoyens d'aujourd'hui et des générations futures. Cette formule garantit aussi une meilleure équité dans la distribution de la richesse foncière qui alimente nos budgets annuels.

Dans son plan triennal d'immobilisations 2013-2014-2015, le conseil municipal propose d'investir environ **118 415 000 \$** dans la réalisation de projets divers dont environ **50 200 000 \$** de ces investissements ont déjà été engagés dans les années précédentes ou seront engagés en 2013.

Les principaux projets poursuivis ou devant être initiés en 2013 sont les suivants :

Usine d'épuration des eaux usées	9 000 000 \$
Infrastructures - Victoria et aménagement du vieux canal	3 500 000 \$
Développement – Secteur Saint-Eugène	1 300 000 \$
Réfection de chaussées et trottoirs	2 500 000 \$
Chaussée – rang Sainte-Marie	3 000 000 \$
Relocalisation de la voie ferroviaire CSX	1 300 000 \$
Infrastructures - Écoparc industriel	4 400 000 \$
Cours d'eau – Secteur Grande-Île	3 300 000 \$
Pavage – Nouveaux développements	1 500 000 \$
Rénovation – Parc Delpha-Sauvé	6 000 000 \$
Aménagement – Parcs, sports et culture	3 200 000 \$
Édifice – Sûreté du Québec	4 000 000 \$
Édifice – Service récréatif et communautaire	1 000 000 \$
SPCA Salaberry-de-Valleyfield	1 000 000 \$

Cette liste identifie les projets qui ont déjà fait l'objet de mandats de conception et/ou d'exécution. Certains travaux sont déjà engagés notamment ceux des stations de pompage, de la rue Victoria Est et du parc industriel et portuaire Perron.

D'autres projets font actuellement l'objet d'analyses et d'études préliminaires au Service de l'ingénierie et entrent donc dans une planification à moyen terme; notons entre autres :

La réhabilitation des infrastructures du boulevard du Havre

La réhabilitation des infrastructures des rues Salaberry, Jacques-Cartier et Saint-Thomas

La collecte et la gestion des eaux pluviales du parc d'affaires Arthur-Miron

Phase 2 des infrastructures du parc industriel et portuaire Perron

Les bâtiments de la SPCA, de l'Écocentre et de la Recyclerie

Le financement des travaux d'investissements prévus et chiffrés dans le plan triennal que nous adoptons ce soir sera réalisé de la façon suivante :

Subventions	9 000 000 \$
Répartitions aux riverains bénéficiaires	10 100 000 \$
Emprunts à long terme	30 400 000 \$
Autres sources	550 000 \$

Plusieurs des travaux identifiés dans cette liste sont en cours d'exécution et seront complétés en 2013, d'autres seront entrepris, possiblement en 2013, et complétés aux cours des années suivantes. Tous ces travaux de réhabilitation d'infrastructures font partie, rappelons-le, d'une planification à long terme d'exécution de travaux et ont fait l'objet d'analyses techniques de sorte que les cibles choisies, les lieux, routes et quartiers figurent sur une liste de priorités dans laquelle les infrastructures les plus âgées et les plus endommagées sont réhabilitées en premier. Cette liste de travaux a fait l'objet d'un accord avec les autorités gouvernementales quant aux choix des priorités et est tenue en compte dans l'octroi des subventions issues des programmes de soutien aux municipalités établis par les paliers supérieurs de gouvernement.

Voilà donc le programme ambitieux des travaux qui nous attendent en 2013 et les années à venir.

Il est évident que le rythme de réalisation des travaux entrepris au cours des dernières années, dont certains seront complétés en 2013, a bousculé beaucoup de citoyennes et de citoyens. Bien que notre programme demeure ambitieux pour l'année 2013, le rythme de réalisation ne sera pas aussi effréné que par les années passées. Il faudra toutefois souffrir les inconvénients des nombreux travaux engagés sur notre territoire. Les travaux du palais de justice seront complétés et le ministère du Transport du Québec devrait entreprendre la réfection des deux ponts (Salaberry et Fabre) au cours de la prochaine année. Les travaux à compléter sur la rue Victoria ne seront pas aussi dérangeants pour la population, mais nous demandons la patience et la compréhension de nos citoyens pour que tout se passe bien. Il n'en demeure pas moins que des efforts importants doivent être consentis par nos citoyens pour mettre à niveau

l'ensemble de nos infrastructures. L'autoroute 30 est complétée, et sera inaugurée dans les prochains jours, notre ville est prête à recevoir les entreprises, les commerces et les nouveaux résidents qui frappent déjà à nos portes. Soyons prêts à les accueillir.

Voilà donc, Chères citoyennes et Chers citoyens, l'orientation que souhaite donner le conseil municipal à la démarche de saine gestion et de développement de notre Ville par la présentation de ce budget pour l'année 2013. Nous pouvons vous assurer que les engagements que nous prenons permettront une amélioration de la qualité des services et une administration encore plus rigoureuse. Nous visons l'amélioration de la qualité de vie, à tout point de vue, pour l'ensemble de nos citoyennes et citoyens.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles, à compter de maintenant, sur le site Internet de la Ville à www.ville.valleyfield.qc.ca, à la page d'accueil « **Actualités** ».

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée à ce long exposé. Je souhaite vous rassurer sur la volonté du conseil municipal, sur sa vision et son engagement à travailler au bon fonctionnement et au développement de la ville, dans le respect des valeurs véhiculées, dans la cohésion et la vision de nos interventions et dans les meilleures conditions possibles et aussi dans le respect de la capacité financière des contribuables.

Tous les membres du conseil municipal mettent leur cœur et leur passion à faire de notre ville un modèle de milieu de vie où chacun et chacune d'entre nous souhaite, comme individu et comme membre de la communauté, se réaliser.

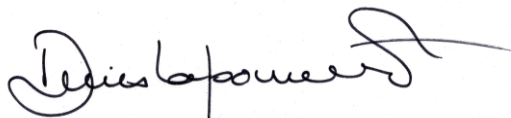
Je termine en remerciant à nouveau les membres du conseil, le directeur général et son personnel de direction et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration et à la mise en forme de ce budget réaliste et adapté à la capacité financière de l'ensemble des contribuables campivallensiens.

Je vous souhaite une année 2013 à la hauteur de nos attentes. Nous sommes convaincus qu'ensemble, notre ville deviendra la véritable capitale régionale dont nous rêvons avec ambition et passion.

Nous participerons au cours de l'année 2013 à un rendez-vous électoral au cours duquel vous aurez l'occasion de vous exprimer et de porter un jugement sur la valeur du travail accompli par votre conseil, au cours du mandat qui se termine, et sur les individus élus à qui vous avez confié la tâche de gérer votre ville. Je vous invite à vous manifester, à participer à cette élection et à exprimer par vos voix nombreuses les orientations que vous souhaitez prendre dans l'intérêt et l'avenir de votre ville.

Je veux profiter de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Partagez avec nous le positionnement de notre ville comme leader régional et point de mire national; soyons fiers des résultats de reconnaissance que nous obtenons par nos efforts collectifs. Soyons fiers du chemin parcouru jusqu'ici et des succès que nous remportons d'année en année.

Joyeux Noël et Bonne Année!



Denis Lapointe, ing. M. Ing. Env.

Maire